

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 15 janvier 2026 à 20 heures 00

<u>Etaient présents :</u>	Aurélien BANSEPT, Maire, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY. Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, William MATHIEU, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT, Christophe BRUSSEAUX, Alban SCHWENTZER, Isabelle LAB, Félicia VOGELWEITH, Jean GRANDPRÉ.
<u>Absentes excusées :</u>	Sylvie FEBVET, Aurore LOCATELLI et Stéphanie MARCHAL.
<u>Procurations :</u>	Sylvie FEBVET à Stéphanie FERRY, Aurore LOCATELLI à Alban SCHWENTZER, Stéphanie MARCHAL à Aurélien BANSEPT.
	20 conseillers présents et 23 votants.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Daniel MALÉ.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de création d'un restaurant scolaire et de réaménagement de la salle polyvalente.

Cet avenant a pour objet la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (ASP ARCHITECTURE), en intégrant le coût définitif et les prestations complémentaires demandées par la commune. Le montant de l'avenant est de 28 066.07 € H.T, soit 33 679.28 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de création d'un restaurant scolaire et de réaménagement de la salle polyvalente, pour un montant de 28 066.07 € H.T, soit 33 679.28 € T.T.C.

3. Renouvellement du contrat de vérification périodique réglementaire des installations d'électricité, de gaz, monte-charge, équipements sous pression et accessoires de levage.

La société DEKRA assure depuis plusieurs années les vérifications périodiques de l'ensemble des installations d'électricité, de gaz, monte-charge, équipement sous pression et accessoire de levage. Sur la base du dernier appel d'offres, Il lui a été demandé de nous faire une nouvelle proposition. Le montant annuel de l'ensemble des prestations est de 3 340 € H.T, soit 4 008 € T.T.C, pour une durée de trois ans à compter de 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat avec la société DEKRA pour réaliser l'ensemble des contrôles réglementaires pour un montant annuel de 3 340 € H.T, soit 4 008 € T.T.C, et pour une durée de trois ans à compter de 2026.

4. Renouvellement du contrat d'entretien des cloches de l'église abbatiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat d'entretien des cloches de l'église abbatiale avec l'établissement François CHRETIEN, pour un montant annuel de 254 € H.T, soit 304.80 € T.T.C et une durée de 3 ans.

5. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de l'accueil périscolaire.

La dernière délibération concernant ce point date de janvier 2025. A l'époque le conseil avait approuvé la modification de l'article 4 concernant les dispositions financières. Aujourd'hui la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges propose la même convention pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux (salle polyvalente et CAJS) à la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre de l'accueil périscolaire pour la période s'étalant de septembre 2025 au 31 août 2029.

6. Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour l'année 2026.

Vu le Code Forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8,

Vu le Code de l'Environnement et en particulier les article L362-1 et suivants,

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale,

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale d'approuver la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2026 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention (Monsieur BOITTE Jean-Yves),

Sur la base de la proposition présentée par l'Office National des Forêts en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2026 récapitulée dans le tableau annexé à cette délibération, complété à la suite des débats.

Demande à l'Office National des Forêts de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites pour un volume de bois prévisionnel de 525 m³ (parcelles n°4, 6, 11 et 16).

7. Demande de passage du rallye Vosges Grand-Est pour l'année 2026.

Le comité d'organisation du rallye Vosges Grand-Est demande à la commune de bien vouloir l'autoriser à passer le samedi 13 juin 2026. Comme tous les ans cette épreuve se déroule en limite de notre territoire sur quelques dizaines de mètres entre Etival et Moyenmoutier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise le passage du 41^{ème} rallye Vosges Grand-Est le samedi 13 juin 2026.

8. Tarifs communaux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Reconduit l'ensemble des tarifs 2025 à l'exception du forfait chauffage des salles des fêtes et polyvalente qui passe de 50 € à 70 €.

9. Questions et informations diverses

Information sur l'étude du risque feux de forêt dans le département des Vosges :

Monsieur le Maire présente l'étude menée par les services de la préfecture et du SDIS des Vosges concernant le risque feux de forêt. Notre commune n'est pas classée dans un massif à risque et n'aura donc pas besoin de délibérer.

Présentation d'un projet de chantier archéologique sur le site de la Pierre d'Appel :

Les associations Etudes et Chantiers et sentiers d'Histoire souhaitent mettre en place un chantier de jeunes volontaires dont l'objet serait la sécurisation et la mise en valeur des restes archéologiques de la Pierre d'Appel. Pour ce faire, ces associations doivent pouvoir compter sur un certain nombre de partenaires financiers et technique dont la commune. Une réunion regroupant toutes les parties intéressées sera organisée en début d'année 2026.

Information sur le prêt éventuel des certaines œuvres de Claude HENRY au Musée départemental des Vosges :

Monsieur le Maire informe le conseil que le Musée Départemental porterait un intérêt pour le dépôt d'œuvres de la collection constituée par Claude Henry, propriété de la commune d'Étival.

Il s'agit des œuvres suivantes qui pourraient prendre place dans le parcours permanent à la réouverture du MUDAAC :

- *Portrait de Geneviève Marie de Dufort de Lorges, duchesse de Lauzun (1680-1740) /*
Attribué à Pierre Mignard
- *Sainte Famille avec Jean-Baptiste / Giordano Luca*

Les modalités du prêt seront déterminées par convention pour une durée de 5 ans mais avec la possibilité pour la commune de récupérer les œuvres à tout moment.

Séance levée à 21 heures 20
